

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 décembre 2025

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 13	L'assemblée régulièrement convoquée le 11 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents :</u> 8	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Camille LECAT, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Muriel SAIZ, César VERDIER
<u>Votants :</u> 11	<u>Représentés :</u> Loïc JEANJEAN (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Siméon LEFEBVRE (représenté par Camille LECAT), Emilie THISSE (représenté par Hervé PELLECUER)
	<u>Absents :</u> Olivier CHARTON, Adrien RICARD
	<u>Secrétaire de séance :</u> Muriel SAIZ

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2025**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté aux élus. Les élus valident le compte rendu présenté, sachant que Céline MATHIEU et Muriel SAIZ ne prennent pas part au vote, n'ayant pas eu le temps de prendre connaissance du compte rendu.

➤ **Réforme de la prévoyance complémentaire**

Ce sujet a été présenté lors du conseil municipal du 30 octobre 2025 afin d'obtenir l'avis des élus quant à la proposition de contrat groupe du Centre de Gestion de la Lozère concernant la prévoyance complémentaire. Le projet a ensuite été soumis pour avis au Comité Social Territorial.

Le CST ayant donné un avis positif, les élus sont invités à délibérer pour valider définitivement la mise en place du contrat groupe de prévoyance complémentaire à adhésion facultative au sein de la collectivité.

Les élus valident la mise en place de ce dispositif à l'unanimité, pour la commune et pour la caisse des écoles de Ventalon en Cévennes. La participation communale s'élèvera à 25 € mensuels pour chaque agent souscrivant une prévoyance complémentaire (sans participation à l'option « rente éducation »).

➤ **Mise en place d'une charte relative au télétravail**

Ce sujet a été présenté lors du conseil municipal du 30 octobre 2025 afin d'obtenir l'avis des élus quant à la mise en place d'une charte relative au télétravail au sein de la collectivité. Le projet a ensuite été soumis pour avis au Comité Social Territorial conformément à la procédure requise.

Le CST ayant donné un avis positif, les élus sont invités à délibérer pour valider définitivement la mise en place d'une charte du télétravail au sein de la collectivité.

Les élus valident la mise en place du télétravail et de la charte relative au télétravail à l'unanimité, pour l'ensemble des agents de la commune de Ventalon en Cévennes.

➤ **Délibérations comptables (autorisation du Maire relative au mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026)**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Il est donc proposé aux élus de délibérer afin de permettre le mandatement en début d'année 2026 des dépenses d'investissement prévues en 2025 (sur les budgets commune et AEP) en attente du vote du budget 2026.

Le Maire précise que les principales dépenses d'investissement du début d'année 2026 concerneront le paiement de l'étude sur l'eau agricole qui doit être finalisé en janvier, ainsi que la signature d'un devis pour le projet de tiny house.

Des décisions modificatives budgétaires sont proposées aux élus sur le budget principal et sur le budget AEP, afin de permettre des ajustements de crédits en dépenses et en recettes. La principale modification sur le budget principal concerne la prise en compte du projet de tiny-house, dans le cadre du pacte local de solidarités, la commune devant toucher une subvention de 30 000 € dans le cadre de ce projet (estimé à 60 000 €) d'ici la fin de l'année 2025.

Les élus votent pour la décision modificative budgétaire proposée à l'unanimité.

➤ **Synthèse du Rapport Social Unique 2024 de la collectivité**

Une synthèse du Rapport Social Unique 2024 de la collectivité est présentée pour information aux élus.

Le Rapport Social Unique (RSU) est un document qui regroupe des informations sur l'emploi, la formation, les rémunérations et l'égalité professionnelle au sein de la fonction publique. Il est élaboré chaque année et remplace le bilan social. Le RSU comprend des indicateurs synthétiques relatifs à l'égalité femmes-hommes. Il est présenté pour information dans le cadre des instances du dialogue social et doit couvrir au minimum 10 thématiques principales telles que l'emploi, le recrutement, le parcours professionnel, la formation, la rémunération, la santé et sécurité au travail, l'organisation du travail, l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social et la discipline.

Quelques statistiques sont présentées aux élus pour comparaison avec les communes d'Occitanie de même strate.

La moyenne d'âge des agents de la commune s'élevait à 39 ans en 2024. La commune comptait, en 2024, 63 % de fonctionnaires et 37 % de contractuels.

➤ **Réfection de murs de soutènement à l'Espinas**

Des murs de soutènement de l'Espinas situés au niveau de la terrasse du restaurant nécessitent une réfection. Après une rencontre sur site avec les services du Conseil Départemental de la Lozère en charge de la réfection des murs de soutènement de la route départementale, les modalités envisageables pour la réfection de ces murs (calendrier des travaux, techniques utilisés, coûts...) sont soumises aux élus lors de la séance pour décision.

En effet la réfection des murs est à la charge du gestionnaire de la voirie (RD35), donc le Conseil Départemental propose de refaire les murs en début d'année 2026, en pierres maçonnées avec aspect pierres sèches.

Le Conseil Départemental a précisé que si la commune souhaite réaliser le mur en pierres sèches, il est possible de faire un transfert de maîtrise d'ouvrage à la commune via la signature d'une convention, prévoyant également le transfert de la garantie de l'ouvrage.

Le surcoût pierres sèches sera à la charge de la commune, et il faut préciser que cette option engendrera un délai plus long (signature de la convention, lancement d'un marché de travaux, etc), ce qui reportera les travaux et posera également la question de la sécurité du site dans l'attente des travaux. Les travaux en pierres sèches sont estimés à 155 000 € HT pour les murs côté est et côté ouest du bistrot. Les travaux en pierres maçonnées sont estimés par le Conseil Départemental à 50 000 € HT.

Au regard des finances communales et de la sécurité du site, les élus valident à l'unanimité le fait de laisser le Conseil Départemental réaliser les travaux.

➤ **Informations du Maire et décisions prises dans le cadre de ses délégations**

- Le Maire fait le point sur les projets en cours, et notamment les schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable qui devront être réalisés pour pouvoir obtenir des financements de l'Agence de l'Eau sur les travaux AEP. Il faudra rédiger un CCTP (cahier des clauses techniques particulières) en ce sens.
- Le projet d'interconnexion AEP de Peyrebrune avec Les Abrits est évoqué. Des devis ont été réalisés à ce sujet. Camille LECAT évoque la possibilité de phaser les travaux en reliant dans un premier temps Le Cheylen aux Abrits, ce qui implique la construction d'un bassin et un linéaire plus faible. Cette possibilité sera à étudier en lien avec le SDEE.
- Le Maire fait un point d'avancée sur le projet de chantier de débroussaillage collectif sur Lézinier. Ce chantier-école permettrait une application des Obligations Légales de Débroussaillage sur tout ce secteur.
- Le Maire évoque les effectifs de l'école. A la prochaine rentrée, 18 enfants sont attendus. Des logements restent à pourvoir sur la commune, ce qui permettrait de renforcer ces effectifs.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 18 h 40.